



N° 2026-37

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 3 juin 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Fixation des prix des sorties et des séjours proposés aux seniors et aux personnes en situation de handicap pour les mois de septembre, octobre, novembre, et décembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATÉ, Président du CCAS.

Étaient présents : Bassi KONATÉ (Président du CCAS), Ayzate CHANFI (Conseillère municipale), Samba GASSAMA (Adjoint au Maire), Khedoudja HADJADJ (Adjointe au Maire), Sabrina MESLEM (Conseillère municipale), Marina RIBEIRO (Adjointe au maire), Patricia HUCHER (Conseillère municipale), Bénédicte BARBERIS (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Amani DOUNÉ (Membre), Latufa MOHAMED (Membre), Sandy TRAORÉ (Membre).

Était excusée : Arlette GIRAUD (Membre).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant la volonté commune de la municipalité et du C.C.A.S. de développer le lien social en favorisant l'accès aux sorties et séjours pour les seniors et les personnes en situation de handicap, particulièrement les plus isolés et ceux ayant de faibles ressources,

Considérant la nécessité de s'appuyer sur un réseau de professionnels adapté,

Considérant les offres présentées au CCAS par les prestataires concernant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2026.

Sur le rapport présenté par Marina RIBEIRO, Adjointe au Maire, Déléguée aux seniors et à l'intergénération,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide :



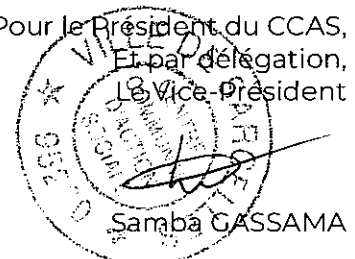
Article unique : D'approuver les tarifs des prestations proposées aux seniors et aux personnes en situation de handicap tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

Nature	Dates	Montant par personne
Mini-Séjour à Port-en-Bessin (Personnes en situation de handicap)	Du 4 au 6 septembre 2026	Tarif selon barème * Prix minimum : 53 € Prix maximum : 151 €
SEJOUR ANCV A Mûr-de-Bretagne (Seniors)	Du 19 au 26 septembre 2026 et du 26 au 3 octobre 2026	502,40 € Personne imposable 290,40 € Personne non imposable (assurance incluse) 94 € supplémentaire pour Chambre individuelle
Marché de Noël à AMIENS + Déjeuner (Personnes en situation de handicap)	Le 22 novembre 2026	Revenus > AAH : 36 € Revenus ≤ AAH : 24 €
Marché de Noël à REIMS (Seniors)	Le 15 décembre 2026	43 € par personne

* Délibération n° 05/02 du 8 mars 2002

Fait à Sarcelles, le 11 JUIN 2026

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
Le Vice-Président



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERCY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 11 JUIN 2026
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :